

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2016

ORDONNANCES N° 2016-1019 DU 27 JUILLET 2016 ET N° 2016-1059 DU 3 AOÛT 2016 -
(N° 4122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par
Mme Santais, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, après le mot :

« réseaux »,

insérer le mot :

« publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.